

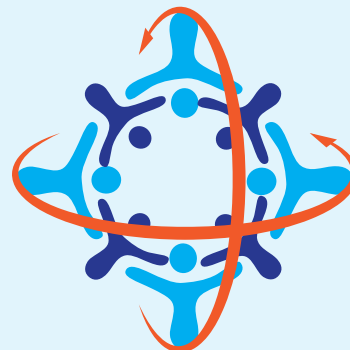
QUI SOMMES-NOUS ?

L'Equipe d'Appui à la Coordination (EAC)
est pluridisciplinaire :

- Un médecin coordonnateur à mi-temps
Dr Caroline Legenne
D.U de Soins Palliatifs
- Une infirmière coordinatrice à plein temps
Katia Riffet
- Une assistante sociale à mi-temps
Cynthia Thibaudeau
- Une psychologue à mi-temps
Chiara Vecchio

Elle est appuyée par :

- Un coordinateur administratif à mi-temps
Bastien Boissinot
- Une secrétaire à quart-temps
Agnès Lévêque



RELISPAL
RÉSEAU DE SANTÉ

NOTRE ZONE D'INTERVENTION



EQUIPE D'APPUI A LA COORDINATION
DANS LES SITUATIONS COMPLEXES

12 Résidence de la roseraie
33500 LIBOURNE
Tél. : 05 57 50 15 00
Port. : 06 38 85 40 88

L'ÉQUIPE D'APPUI À LA COORDINATION (EAC)

OBJECTIFS ET MISSIONS

L'Équipe d'Appui à la Coordination (EAC) apporte soutien et conseil :

- Au patient,
- A sa famille,
- Aux professionnels de santé,

afin de favoriser le maintien à domicile des malades en situation complexe ou palliative (complexité d'ordre médicale, sociale, psychologique et/ou intrication).

Elle peut être interpellée pour toute personne, quel que soit son âge, présentant :

- Une maladie chronique évolutive,
- Une polypathologie,
- Une dépendance liée à l'âge,
- Un symptôme douloureux...

Elle apporte un appui à la coordination aux différents professionnels de terrain pour s'assurer de la continuité des soins.

Elle favorise le lien ville-hôpital.

La mise en place de l'EAC est soumise à l'accord préalable du patient et de son médecin traitant.

SES ACTIONS

- Participer à l'évaluation du patient : médicale, sociale et psychologique.
- Organiser :
 - Des visites d'évaluation,
 - Des réunions de concertation avec les professionnels de santé, les intervenants du domicile et l'entourage.
 - Des visites de suivi au domicile en fonction des besoins.
- Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan Personnalisé de Santé (PPS).
- Solliciter une expertise spécifique auprès de structures ou partenaires extérieurs, en collaboration avec le médecin traitant.
- Mettre en lien les différents professionnels de santé et diffuser les informations.
- Orienter vers des professionnels ou des structures spécifiques en fonction des besoins.

L'ETHIQUE

- Le médecin traitant reste le prescripteur et le référent de la prise en charge du patient.
- L'EAC ne se substitue pas aux différents professionnels de terrain.
- La personne malade est maintenue au centre de son PPS.
- L'EAC s'assure du respect des droits, de la qualité de vie, des choix, des croyances du patient, ainsi que de la garantie de sa vie privée et des informations confidentielles.
- L'intervention du réseau est gratuite pour tous les acteurs : patients, proches, professionnels